



Dans le Territoire de Belfort, les communes sont quasiment toutes propriétaires d'une forêt. Durant leur mandat, **leurs élus** assurent un **rôle essentiel d'intérêt général** dans la gestion de ce patrimoine. De plus en plus **sollicités** et devant faire face à des **difficultés croissantes** (évolution climatique, crises sanitaires en forêt, dépendance budgétaire aux recettes forestières, tension avec les usagers de la forêt, etc.), ils ont **besoin de conseils, d'appui et d'une représentation forte**.

L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES, quels services pour les adhérents ?

- > **Un rôle syndical** pour défendre les communes propriétaires de forêt. Les mobilisations passées ont été essentielles pour éviter aux communes des charges supplémentaires et maintenir le service public forestier.
- > **Des formations gratuites** pour faciliter les décisions des conseils municipaux (aménagement forestier, commercialisation des bois, travaux en forêt, etc.) et le dialogue entre élus et représentants de l'ONF.
- > **Une analyse cadastrale** pour identifier les biens sans maître, les intégrer au domaine forestier, constituer des réserves foncières, réduire le morcellement de la forêt privée, etc.
- > **Un kit** pour organiser **l'affouage** (délibérations, règlements, rôle, engagement des bénéficiaires, autorisation du maire, etc.).
- > **Un espace en ligne « guides et outils »** (www.coforbfc.fr) pour accéder à des délibérations, arrêtés, courriers, etc.
- > **Des plaquettes d'information** sur le bois dans la construction, sur la forêt et le bois dans le développement territorial et la transition écologique, sur la commercialisation, etc.
- > **Des lettres d'information** nationale, régionale et départementale pour suivre les actualités du réseau des Communes forestières.
- > **Un service de question en ligne**.

SON ADHÉSION, combien coûte-t-elle ?

La cotisation est **individualisée** pour chaque commune. Dans le Territoire de Belfort, son calcul repose sur la surface forestière communale et la recette moyenne de ventes de bois sur 3 ans. Son montant s'échelonne de 70 € à 400 € environ.

LES ACTIONS À VENIR en 2026 ?

- > **Former les élus** : 3 formations seront proposées : « élus forêt bois : l'essentiel pour agir », « l'aménagement forestier en période de crise » et « l'affouage ».
- > **Visiter des entreprises** : des petits déjeuners de la contractualisation seront organisés avec des scieries.
- > **Diffuser l'exposition** sur les forêts publiques face aux changements climatiques dans plusieurs territoires.

- > **Créer des Forêts pédagogiques** pour faire découvrir la forêt aux scolaires (programme « Dans 1 000 communes la forêt fait école »).
- > **Coopérer avec les territoires** : partager l'espace forestier, construire des bâtiments publics en bois local, organiser la filière bois énergie, animer les commissions forêt, améliorer le foncier forestier etc.

COMMUNES FORESTIÈRES TERRITOIRE DE BELFORT, qui sont les membres de son bureau ?

Président
Frédéric BLANC (Adjoint de Botans)

Vice-Présidente Agglomération du Grand Belfort
Odile ZARAGOZA-MEYER (Adjoint de Bourogne)

Vice-Président Sud territoire
Philippe GARNIER (Conseiller municipal de Delle)

Vice-Président Vosges du sud
Adrien PY (Conseiller municipal d'Auxelles Haut)

Trésorier
Yves VOLA (Adjoint de Belfort)

Secrétaire
Jean MARTINEZ (Adjoint de Romagny sous Rougemont)



Plus l'association comptera d'adhérents,
plus elle pèsera. Alors rejoignez-nous !



Cliquez ici

Communes forestières Territoire de Belfort

Secrétariat : Maison de la forêt et du bois, 20 rue François Villon 25041 BESANÇON CEDEX • 03 84 24 86 68
territoiredebelfort@communesforestieres.org • communesforestieres-bourgognefranchecomte.fr